



ARRETE PORTANT MODIFICATION DE LA COMPOSITION DES COMMISSIONS CONSULTATIVES PARITAIRES (Arrêté n°21-245)

Le Maire de Sainte-Geneviève-des-Bois,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

VU le décret n°2016-1858 du 23 décembre 2016 modifié, relatif aux commissions consultatives paritaires des collectivités territoriales et de leurs établissements publics,

VU l'arrêté n°17-723 en date du 09/11/2017 portant composition des commissions consultatives paritaire (C.C.P.),

VU le résultat des élections professionnelles du 6 décembre 2018,

VU les P.V. en date du 17/12/2018 relatifs aux tirages au sort des représentants du personnel siégeant en C.C.P. A et C.C.P. B,

CONSIDERANT qu'il appartient à l'autorité municipale de désigner les représentants du Conseil municipal au sein des Commissions Consultatives Paritaires,

CONSIDERANT le renouvellement du Conseil Municipal en date du 23 mai 2020,

ARRETE

ARTICLE 1 – Sont désignés en tant que représentants de la collectivité, pour siéger en CCP placées auprès de la collectivité de Sainte Geneviève des Bois :

Représentants titulaires de la collectivité	Représentants suppléants de la collectivité
Catégorie A	
Monsieur Frédéric PETITTA Madame Nathalie VASSEUR	Madame Marie Dominique CRIBIER Madame Maria DE JESUS CARLOS
Catégorie B	
Monsieur Frédéric PETITTA Madame Nathalie VASSEUR	Madame Marie Dominique CRIBIER Madame Maria DE JESUS CARLOS
Catégorie C	
Monsieur Frédéric PETITTA Madame Nathalie VASSEUR Madame Maria DE JESUS CARLOS	Madame Marie Dominique CRIBIER Monsieur Jacques BOULANGER Madame Alice SEBBAG

ARTICLE 2 – Siègent en tant que représentants du personnel en CCP placées auprès de la collectivité de Sainte Geneviève des Bois :

Représentants titulaires du personnel	Représentants suppléants du personnel
Catégorie A	
Madame Elodie SOL-MIMOUNI Monsieur Willy RICHERT	Monsieur Laurent NOUCHI Madame Marion DEROSIER
Catégorie B	
Monsieur Amar AGOUNI Monsieur Marcelino DILU DIOP	Monsieur Olivier ROCH Monsieur Emmanuel GAPAILLARD
Catégorie C	
Madame Marine AUGER (CGT) Madame Natalia KHAMIDOVA (CGT) Madame Luisa LISBOA DE OLIVEIRA (CFDT)	Madame Cindy FERREIRA DA COSTA (CGT) Madame Laura SCHULER (CGT) Madame Corinne DE SOUZA (CFDT)

ARTICLE 3 - Le Directeur Général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté transmis au Représentant de l'Etat.

Sainte-Geneviève-des-Bois, le 05/05/2021



Frédéric PETITTA

Maire de Sainte-Geneviève-des-Bois
Vice-président de Cœur d'Essonne Agglomération